



**GIF-SUR-YVETTE,
ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS**

Le collectif OSER! répond au questionnaire de l'UGAPE

Gif-sur-Yvette, le 15 février 2026

Elections municipales du 15 et 22 mars 2026

Monsieur le Président, cher Monsieur Lelièvre,

Nous tenons à vous remercier pour la transmission de ce questionnaire auquel nous avons répondu en toute sincérité. Merci pour votre engagement associatif et pour celui des quatre associations constitutives de l'Union Giffoise des Associations de Protection de l'Environnement.

La protection de notre environnement et la promotion d'une démocratie participative sont au cœur de notre projet et de nos valeurs. Notre programme le revendique explicitement. Le nom « OSER! » de notre collectif est à la fois un appel à l'action et l'acronyme du projet que nous portons pour la commune : faire de Gif-sur-Yvette une ville Ouverte, Solidaire, Engagée, Responsable... et innovante !

Nous proposons une alternative ambitieuse et crédible fondée sur la participation citoyenne, la justice sociale et la transition écologique, en renforçant les liens avec les associations et les centres de recherche de notre territoire. Votre démarche d'interpellation, et plus largement l'engagement au quotidien de votre union, sont une illustration de la manière dont nous voyons la démocratie locale. Comme vous, nous pensons qu'en impliquant davantage les citoyennes et les citoyens qui le souhaitent, nous mènerons des politiques plus pertinentes et efficaces.

Les commentaires ci-dessous vous permettront d'éclairer certaines de nos réponses et d'expliquer pourquoi, dans quelques cas, nous avons estimé ne pas être en mesure de nous positionner aujourd'hui.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information. Notre programme sera accessible sur notre site www.oser-gif.fr à l'issue de notre deuxième réunion publique.

Avec mes sentiments les plus respectueux,

Pierre MANIL au nom de tout le collectif OSER!

G!F 2026
www.oser-gif.fr

Le collectif OSER! répond au questionnaire de l'UGAPE

Gif-sur-Yvette, le 15 février 2026

Elections municipales du 15 et 22 mars 2026

Monsieur le Président, cher Monsieur Lelièvre,

Nous tenons à vous remercier pour la transmission de ce questionnaire auquel nous avons répondu en toute sincérité. Merci pour votre engagement associatif et pour celui des quatre associations constitutives de l'Union Giffoise des Associations de Protection de l'Environnement.

La protection de notre environnement et la promotion d'une démocratie participative sont au cœur de notre projet et de nos valeurs. Notre programme le revendique explicitement. Le nom « OSER! » de notre collectif est à la fois un appel à l'action et l'acronyme du projet que nous portons pour la commune : faire de Gif-sur-Yvette une ville Ouverte, Solidaire, Engagée, Responsable... et innovante !

Nous proposons une alternative ambitieuse et crédible fondée sur la participation citoyenne, la justice sociale et la transition écologique, en renforçant les liens avec les associations et les centres de recherche de notre territoire. Votre démarche d'interpellation, et plus largement l'engagement au quotidien de votre union, sont une illustration de la manière dont nous voyons la démocratie locale. Comme vous, nous pensons qu'en impliquant davantage les citoyennes et les citoyens qui le souhaitent, nous mènerons des politiques plus pertinentes et efficaces.

Les commentaires ci-dessous vous permettront d'éclairer certaines de nos réponses et d'expliquer pourquoi, dans quelques cas, nous avons estimé ne pas être en mesure de nous positionner aujourd'hui.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information. Notre programme sera accessible sur notre site www.oser-gif.fr à l'issue de notre deuxième réunion publique.

Avec mes sentiments les plus respectueux,

Pierre MANIL au nom de tout le collectif OSER!

Nos commentaires et compléments de réponses

1. A) Prenez-vous l'engagement d'associer, avant toutes décisions sur la nature même des projets, les habitants aux choix d'aménagement, de travaux ou de constructions que la commune se propose de réaliser ou de programmer ?

➔ **Notre réponse : UN GRAND OUI.** La démocratie citoyenne continue est l'un des piliers de notre programme. C'est notre ambition politique commune pour combler un vrai manque ! Nous vous remercions d'y contribuer par vos propositions et votre interpellation. Nous souhaitons en particulier souligner trois séries de mesures que nous portons avec conviction :

- « Faire vivre la démocratie locale en construisant ensemble notre avenir » avec des appels à initiatives autour de grandes causes annuelles et des conventions citoyennes sur les sujets les plus impactants pour notre avenir (la première, prévue en 2027, portant sur « la transition énergétique et la protection de notre écosystème ») ;
- « Placer les conseils citoyens au cœur de notre action » avec entre autres de véritables conseils de quartier et un conseil consultatif des associations ;
- Nous créerons un « carrefour citoyen », temps d'échange régulier pour échanger avec les Giffoises et les Giffois sur la vie de la commune et bâtir de nouvelles solutions.

B) Acceptez-vous d'associer, en particulier, comme établi par la réglementation les représentants d'associations agréées, dès l'amont des projets, puis tout au cours de leur élaboration ?

➔ **Notre réponse : OUI, dans la continuité de la réponse précédente, en nous appuyant sur un nouveau conseil consultatif des associations.**

C) Accepteriez-vous de mentionner dans les Gif Infos de parution mensuelle la date et l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal ?

➔ **Notre réponse : OUI.**

D) Accepteriez-vous d'y publier un relevé des décisions principales prises par la précédente séance du Conseil Municipal, assorties de la répartition des votes (pour-contre-observations) ?

➔ **Notre réponse : Nous souhaitons améliorer la transparence et éclairer les citoyens en communiquant mieux sur les décisions et les débats en conseil municipal. Notre programme contient les mesures suivantes :**

- la retransmission vidéo des conseils municipaux avec un résumé allant à l'essentiel ;
- des commissions municipales plus ouvertes et libérées de la culture du secret ;
- un droit de saisine pour les habitantes et les habitants au conseil municipal ;

- un « portail citoyen » numérique contenant, entre autres, un centre de ressources pour accéder aux informations et aux données municipales, ce qui inclut les relevés de décisions.

Nous ne pensons pas que Gif Infos soit le bon outil pour publier le relevé des décisions à l'issue du conseil municipal. Nous utiliserons notre portail citoyen numérique (lié au site Internet de la ville) pour partager ces informations et les mettre à disposition des citoyens sans limite de durée. Pour ce qui est de Gif Infos, en plus de la publication de l'ordre du jour du prochain conseil municipal (Q1C), nous proposons d'y intégrer une véritable tribune des lectrices et des lecteurs.

2. Prenez-vous l'engagement de ne pas remettre en cause les dispositions inscrites dans le règlement du PLU en vigueur (sauf le classement opéré en 2021 du site ancien des services techniques - question n°4)

➔ **Notre réponse :** Nous nous engageons à œuvrer pour un urbanisme respectueux de l'environnement. Nous prenons l'engagement de mener une politique de non-artificialisation des sols et de défense des pratiques agricoles durables pour préserver les terres naturelles. Nous adopterons également un programme de prévention des inondations en favorisant l'infiltration de l'eau à la parcelle. Le Plan Local d'Urbanisme pourra donc être mis à jour pour aller dans le sens d'une plus grande protection des espaces naturels, mais aussi pour permettre de favoriser à Gif-sur-Yvette des modalités nouvelles d'habitat (habitat partagé, logement intergénérationnel...) permettant d'augmenter le nombre d'habitants sans artificialiser davantage.

3. Vous engagez-vous, en particulier, à préserver de toute urbanisation, extensions de constructions et empiétements

- a. les espaces publics, à destination d'intérêt collectif ?

➔ **Notre réponse :** OUI. Nous nous engageons à préserver de toute urbanisation, extensions de constructions et empiétements les espaces publics, à destination d'intérêt collectif, existants.

- b. les espaces sportifs, de détente et de loisirs ?

- c. les espaces naturels et boisés ?

➔ **Notre réponse :** Concernant les espaces naturels et boisés ainsi que les espaces sportifs, de détente et de loisirs, nous nous engageons à les préserver de toute urbanisation. Toutefois, nous nous réservons la possibilité d'y introduire des aménagements publics destinés à favoriser les circulations douces (piétonnes et cyclables). Par ailleurs, nous souhaitons installer davantage de bancs, de strapontins, de lieux de repos et de rencontre en plein air, y compris le long des chemins dans les espaces boisés. Ces projets seront soumis à une analyse et à une concertation approfondies impliquant les parties prenantes (voir Q1).

4. Comment adapterez-vous le Plan Local d'Urbanisme pour la zone concernant le Centre Technique de Miremont pour ne pas permettre la construction d'habitats collectifs imposants dans cette zone de transition douce entre zone urbaine et espaces naturels ?

➔ **Notre réponse : Nous reconnaissons le caractère naturel de ces parcelles situées en lisière de forêt et nous voulons le préserver. Comme indiqué à la question 2, notre ambition est de lutter contre l'artificialisation. Nous ne sommes toutefois pas en mesure d'indiquer aujourd'hui une position définitive sur ces parcelles, ce qui nécessiterait une visite sur site et un avis technique étayé.**

5.

- a. assurerez-vous le remplacement systématique des arbres supprimés du domaine public, pour raison de dépérissement ou de sécurité, en meilleur proximité possible de l'arbre enlevé ?

➔ **Notre réponse : OUI. Pour les parcelles forestières, ce travail doit être fait en concertation étroite avec l'ONF dans le cadre du plan de gestion forestière.**

- b. Assurerez-vous la compensation des arbres de propriétés privées supprimés, notamment consécutivement à des autorisations de construire ou d'extensions de constructions, sur le domaine privé même, lorsque possible, ou à défaut, en espace disponible le plus proche ?

➔ **Notre réponse : Nous sommes favorables au principe de la compensation, mais ne pouvons prendre un engagement de compensation totale à la légère car les outils à disposition de la mairie restent limités. Dans les quartiers couverts par des clauses particulières de protection des arbres via un règlement de copropriété engageant (certaines ASL et ASA), nous renforcerons notre rôle d'information au moment des dépôts de permis, étant rappelé que les dispositions de la loi ALUR limitent les prérogatives de la mairie en reportant aux juridictions civiles les possibles contentieux. Mais la protection des arbres étant pour nous un enjeu majeur pour préserver notre cadre de vie, nous proposons dans notre programme les mesures suivantes :**

- un inventaire élargi des arbres à protéger (y compris dans le domaine privé)
- un « permis de végétaliser l'espace public » dans des zones bien identifiées
- un verger communal au parc de la Nattée
- un « manuel du jardin durable » non contraignant pour aider les jardiniers amateurs à faire des choix favorables à la biodiversité

6. Accepteriez-vous d'opposer refus à l'augmentation de hauteur maximum de construction des bâtiments sur le territoire du Moulon ?

➔ **Notre réponse : OUI, en dehors des autorisations déjà accordées.**

7. Prévoirez-vous une programmation pluriannuelle d'investissement pour enfouissement des réseaux aériens des voiries de la vallée, comme réalisé dans les quartiers de Chevry et de Belleville ?

➔ **Notre réponse : OUI. L'enfouissement des réseaux est assurément une bonne idée que nous soutenons. A fortiori, il pourrait être planifié au profit de travaux destinés à améliorer les réseaux numériques de la ville. Toutefois, cette décision est fortement liée au partage de compétences avec la CPS et à la limite des capacités financières de la commune, raison pour laquelle nous souhaitons rester prudents à ce stade sur les engagements calendaires.**

8. Accepteriez-vous de procéder à la vérification des ralentisseurs installés sur les voiries de la commune et à leur réhabilitation lorsque nécessaire ?

➔ **Notre réponse : OUI.**

9.

a. Prévoyez-vous un éclairage pour le chemin piéton le long de la Route de la Belle Image entre la rue des Fonds Fanettes et la route de Chateaufort ?

➔ **Notre réponse : Nous pensons que la meilleure solution pour les riverains de ce secteur désireux de rejoindre le centre-ville est de traverser le campus du CNRS. L'éclairage du passage mentionné pourrait être étudié mais des études complémentaires d'impact sur la biodiversité devront être réalisées en amont en raison de la proximité du bassin de la Mérantaise qui est riche en biodiversité. Une solution envisageable serait un éclairage modulable à déclencheur. Une concertation préalable est nécessaire.**

b. Prévoyez-vous l'aménagement sur la Route de Belle Image d'un surplomb de la chaussée au droit de l'avenue du Bois des Roches, assorti d'une limitation de la vitesse à 30 km/heure, signalée en amont du virage par un panneau lumineux clignotant activé en cas de dépassement de cette limitation ?

➔ **Notre réponse : NON. Un surplomb à cet endroit, en sortie de virage sur une route de grande circulation pourrait paradoxalement générer du danger. Un dispositif de feu tricolore nous semble plus adapté.**

10. Nuisances aériennes TOUSSUS

a. Prenez-vous l'engagement d'exiger la suppression de l'activité des hélicoptères sur l'aérodrome de Toussus-le-Noble ?

b. Prenez-vous l'engagement d'exiger également l'interdiction de vol de tous les avions bruyants (notamment ceux classés C et D de CALIPSO), et non classés, basés à Toussus-le-Noble

➔ **Notre réponse : NON. Nous sommes conscients des nuisances induites par les avions de loisirs et les hélicoptères et n'hésiterons pas à les dénoncer avec force, mais nous considérons que ces questions ne sont pas du ressort de la municipalité. Nous pouvons en revanche renforcer le réseau de capteurs de bruit pour objectiver les nuisances bien réelles et étayer les dossiers qui seront portés par les associations expertes.**

11. Vous engagez-vous à engager vis-à-vis des gestionnaires et responsables de l'aéroport d'Orly démarches, interventions et recours à l'encontre du décalage au Nord des trajectoires vers La Hacquinière, Chevry et Belleville ?

➔ **Notre réponse : OUI. Nous intensifierons le travail avec l'association DRAPO.**

12. Envisagez-vous de promouvoir un plan pluriannuel d'équipement en panneaux photovoltaïques des toitures en terrasses des bâtiments d'activités diverses et de logements édifiés sur le territoire de la commune ?

➔ **Notre réponse : UN GRAND OUI. Comme l'indique explicitement notre programme, nous voulons « Faire de Gif une ville exemplaire en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre » et « Développer les énergies renouvelables ». En lien avec le PNR et les associations, nous proposons en particulier que la municipalité soit sociétaire d'une coopérative citoyenne pour porter des projets locaux de production d'énergie renouvelable et en particulier solaire. Nous nous battons pour que les freins techniques liés à la pose de panneaux en toiture tombent, en tirant profit de nouvelles technologies beaucoup plus légères de panneaux solaires photovoltaïques.**

En application du principe de transparence prôné par notre collectif OSER!, cette réponse sera communiquée et consultable par tous les citoyens. Ces actions feront l'objet d'un suivi et d'une publication régulière sur le site et dans les supports papier de la ville.